

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: Weproof 269**

· **UFI:** TFG0-900P-300P-WA6M

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Revêtement

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Fax: +41 56 649 24 29
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

La sécurité des produits
M. Wegner
Fon: +49 5702 83 92 145
Email: sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

le méthacrylate de benzyle

acrylate de 2-éthylhexyle

méthacrylate de méthyle

Reaktionsmasse von 2,2'-[(4-Methylphenyl)imino]bisethanol und 2-[[2-(2-Hydroxyethoxy)ethyl](4-Methylphenyl)amino]-ethanol

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:**

Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

3147-75-9 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 2495-37-6 EINECS: 219-674-4 Reg.nr.: 01-2119960155-39	le méthacrylate de benzyle Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Reg.nr.: 01-2119453158-37	acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<10%

(suite page 3)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 2)

CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Reg.nr.: 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
	Reaktionsmasse von 2,2'-[(4-Methylphenyl)imino]bisethanol und 2-[[2-(2-Hydroxyethoxy)ethyl](4-Methylphenyl)amino]- ethanol Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-≤0,5%
CAS: 3147-75-9 EINECS: 221-573-5	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol Aquatic Chronic 4, H413 vPvB	≤0,5%

· SVHC

3147-75-9 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Sensibilisation cutanée

Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après inhalation, même en l'absence de signes de la maladie, corticostéroïde par inhalation (par exemple Ventolair) donner.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction, mousse.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 3)

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Rampants vapeurs peuvent se traduire par une plus grande distance de l'allumage!

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau · De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

au moins 7 fois changements d'air par heure

Éviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Seuls les équipements anti-explosion.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 4)

Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

max. 30 ° C Température de stockage

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Revêtement de construction ou d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle (≥2,5-<10%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 38 mg/m³, 5 ppm

Valeur à long terme: 38 mg/m³, 5 ppm

S SSc;

80-62-6 méthacrylate de méthyle (≥2,5-<10%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 420 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 210 mg/m³, 50 ppm

S SSc;

· DNEL

2495-37-6 le méthacrylate de benzyle

Dermique DNEL (travailleur) 6,94 mg/m³ (Long-term - systemic effects)

Inhalatoire DNEL (travailleur) 24,2 mg/m³ (Long-term - systemic effects)

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

Dermique DNEL 242 µg/cm² (Employé / industriel / commercial)

À long terme et à court terme

Inhalatoire DNEL 37,5 mg/m³ (Employé / industriel / commercial)

80-62-6 méthacrylate de méthyle

Inhalatoire DNEL (travailleur) 210 mg/m³ (Long-term - local effects)

210 mg/m³ (Long-term - systemic effects)
à long terme

DNEL (population) 74,3 mg/m³ (Long-term - systemic effects)

105 mg/m³ (Long-term - local effects)

Reaktionsmasse von 2,2'-[(4-Methylphenyl)imino]bisethanol und 2-[[2-(2-Hydroxyethoxy)ethyl](4-Methylphenyl)amino]-ethanol

Dermique DNEL (travailleur) 1,4 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)

(suite page 6)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL (travailleur)	9,8 mg/m³ (Long-term - systemic effects)	(suite de la page 1)
· PNEC			
2495-37-6 le méthacrylate de benzyle			
PNEC	0,00216 mg/l (L'eau de mer)		
103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle			
Boden	2,3 mg/l (Les microorganismes du sol) 1 mg/l (sol)		
PNEC	0,0023 mg/kg (prise orale)		
eau	0,126 mg/l (sédiment) 0,002727 mg/l (eau douce)		
80-62-6 méthacrylate de méthyle			
PNEC sédiment	1,47 mg/kg dw (sol) 5,74 mg/kg dw (eau douce)		
PNEC	0,094 mg/l (L'eau de mer) 0,94 mg/l (eau douce)		
Reaktionsmasse von 2,2'-[(4-Methylphenyl)imino]bisethanol und 2-[[2-(2-Hydroxyethoxy)ethyl](4-Methylphenyl)amino]-ethanol			
PNEC sédiment	0,12 mg/kg dw (L'eau de mer) 1,2 mg/kg dw (eau)		
PNEC	0,005 mg/l (L'eau de mer) 0,048 mg/l (eau)		

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Assurer une bonne ventilation.

A l'intérieur et en cas de dépassement des valeurs limites Utiliser un appareil respiratoire autonome : type de filtre A1, à fortes concentrations A2, en cas d'exposition intensive ou prolongée utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 6)

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· **Matériau des gants**



Gants en caoutchouc butyle - butyle par exemple KCL BUTOJET

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Durée de la percée : ≥ 480 min

The selection of a suitable glove depends not only on the material but also on other quality characteristics and varies from manufacturer to manufacturer.

Protective gloves according to EN 374.

Suitable material: nitrile rubber

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Couleurs diverses

· **Odeur:**

Genre ester

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 101 °C (MMA)

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

Facilement inflammable.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 7)

· Point d'éclair	10 °C (MMA)
· Température d'inflammation:	252 °C (2-EHA)
· valeur du pH:	Non déterminé. Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	2.600 mPas (EN ISO 2555)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	log Pow: 4,29 (2-EHA); (25 °C, OECD 107) log Pow: 1,38 (MMA)
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,37 g/cm ³ (EN ISO 2811-1)
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,1 %
· VOC (CE)	0,06 %
· Teneur en substances solides:	66,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 9)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 8)

· Explosibles désensibilisés	néant
-------------------------------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique.
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Une polymérisation dangereuse peut se produire après l'épuisement de l'inhibiteur
- **10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur. Évitez la lumière solaire directe.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

21645-51-2 hydroxyde d'aluminium

Oral	DL50	>2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	30 mg/kg (rat) chronisch
Inhalatoire	CL50	7,6 mg/l (rat)
	NOAEC	70 mg/m ³ (rat)

2495-37-6 le méthacrylate de benzyle

Oral	DL50	3.980 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	DL50	>2.000 mg/kg (rat) (Acute dermal toxicity)

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

Oral	DL50	4.435 mg/kg (rat) (BASF-Test)
Dermique	CL50	7.520 mg/kg (lapin)

80-62-6 méthacrylate de méthyle

Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL	2.000 ppm (rat) dans l'eau potable, 6 - 2000 ppm Constatations: Aucun effet toxique
Dermique	CL50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	NOAEL	25 ppm (rat) 25 - 400 ppm Résultats: des lésions des muqueuses dans le nez à 400 ppm
	CL50/4h	29,8 mg/l (rat)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 9)

Reaktionsmasse von 2,2'-[(4-Methylphenyl)imino]bisethanol und 2-[[2-(2-Hydroxyethoxy)ethyl](4-Methylphenyl)amino]-ethanol		
Oral	DL50	500 mg/kg (ATE)
3147-75-9 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol		
Oral	DL50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>5.000 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint. A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** pas testé.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** Le médicament est rapidement métabolisé (MMA).
- **Toxicité par administration répétée** pas de données disponibles
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** pas testé.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité	
2495-37-6 le méthacrylate de benzyle	
EC10/21d	3,34 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
80-62-6 méthacrylate de méthyle	
EC3/16h	100 mg/l (Pseudomonas putida) (Cell proliferation inhibition test, Bringmann-Kühn)
· Toxicité aquatique:	
21645-51-2 hydroxyde d'aluminium	
EC50	>100 mg/l (daphnia magna)
	>100 mg/l (Selenastrum capricornutum)
CL50	>100 mg/l (Salmo trutta)
2495-37-6 le méthacrylate de benzyle	
CL50/48h	4,67 mg/l (poisson)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 10)

EC50/72h	2,28 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Directive 201 de l'OCDE)
103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle	
autre (28d)	>1.000 mg/kg (Les microorganismes du sol) (Directive 217 de l'OCDE) Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.
EC50/48h (statique)	1,3 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE) Part 1
CL50/96h (statique)	1,81 mg/l (La truite arc) (OECD 203)
NOEC/21d	0,19 mg/l (daphnia magna) Les détails de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.
EC50/72h (statique)	1,71 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD 201) Die Angaben der toxischen Wirkung bezieht sich auf die analytisch ermittelte Konzentration.
80-62-6 méthacrylate de méthyle	
EC50/48h	69 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
CL50/96h	>79 mg/l (La truite arc) (OECD 203)
ErC50/72h	>110 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC/72h	>110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
EC50/72h	>110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
NOEC	9,4 mg/l (Danio rerio) (OECD 210) fish early life stage test, 35 days 37 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) 21 days
3147-75-9 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol	
CL50	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h (statique)	>100 mg/l (daphnia magna)
CL50/96h (statique)	>100 mg/l (Danio rerio)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

· **Autres indications:** Le produit est aisément biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

2-EHA:

Peuvent être accumulés dans les organismes.

Le potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 282.4 (calculé)

· **12.4 Mobilité dans le sol**

MMA: Une liaison à la phase solide des boues du sol, les sédiments et les eaux usées ne devrait pas. De la surface de l'eau la substance est évaporé lentement dans l'atmosphère. Lorsque la substance dans l'environnement, il verleibt de préférence dans le compartiment dans lequel il a émergé.

2-EHA: Le produit flotte sur l'eau et ne se dissout pas. Adsorption sur le sol n'est pas probable.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:**

Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

3147-75-9 | 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 11)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Valeur DCO:** 2-EHA: demande théorique en oxygène (TSD) = 5,6 g/g
- **Valeur DBO5:** 0.14 g/g (MMA)
- **Indications générales:**
- Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.
Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.

- **Code déchet:**

Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets
080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

- **Catalogue européen des déchets 080111 * (recommandé)**

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Ce produit (liquide) et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | UN1263 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA | 1263 PEINTURES
PAINT |

(suite page 13)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 12)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA 	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. - F-E, S-E A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · Remarques:	3 E Classification selon la clause de viscosité (2.2.3.1.4) > 450 litres Groupe d'emballage II
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques:	Classification selon la clause de viscosité (2.3.2.2) > 450 litres Groupe d'emballage II

(suite page 14)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 13)

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III
------------------------------	---------------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
--

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

· **Classe de pollution des eaux:** classe B (Classification propre)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
--

3147-75-9	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol
-----------	---

· **VOC (CE)** 0,06 %

· **VOCV (CH)** 0,06 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR —

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 14)

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite page 16)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 04.03.2024

Nom du produit: Weproof 269

(suite de la page 15)

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· **Sources**

www.gestis.de

www.echa.eu

logkow.cisti.nrc.ca

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —